

Fiche descriptive :

Informations sur la Section Européenne Allemand

Rentrée 2024

L'inscription en seconde relève des procédures d'orientation et d'affectation de fin de 3^{ème} (AFFELNET). L'admission en section européenne allemand au lycée Nodier est indépendante de ces procédures. **La section européenne est donc un enseignement facultatif qui n'est pas dérogatoire. Dès lors, dans le cas d'une demande de dérogation déposée uniquement pour un des motifs listés dans le formulaire officiel de dérogation, la réponse à votre candidature ne pourra être donnée qu'une fois la dérogation obtenue, fin juin.**

Il est demandé aux familles allant formuler un vœu d'affectation au lycée Nodier d'envoyer **la fiche de candidature jointe accompagnée des bulletins des 1ers et 2èmes trimestres, au plus tard le 31 mai**, au secrétariat du lycée Nodier : ce.0390012b@ac-besancon.fr

Vous recevrez, ensuite, un courrier indiquant si votre enfant a été retenu pour un entretien. Ces entretiens sont programmés le mercredi 12 juin après-midi et seront conduits par les professeurs des sections européennes. Il s'agit d'apprécier leur motivation et leur capacité à interagir à l'oral avec d'autres candidats. Il n'est donc pas nécessaire de réviser quoi que ce soit avant cet entretien, les connaissances lexicales et grammaticales requises étant celles d'un niveau de collège.

I - ENTRÉE en 2de section euro. Allemand

Les critères retenus sont (pour 24 places disponibles dans la section) :

1. La motivation,
2. La participation à l'oral dans la langue choisie,
3. L'attitude générale,
4. Les compétences dans la langue choisie.

II - ÉLÈVES CONCERNÉS

- Élèves issus de classes de 3^{ème} ;
- Élèves motivés et d'un niveau linguistique correct, manifestant des aptitudes pour l'allemand et **prêts à faire les efforts supplémentaires qu'exige le renforcement horaire dans la langue et dans une Discipline Non Linguistique**. Ces élèves doivent posséder un niveau scolaire satisfaisant pour pouvoir assumer cette charge de travail supplémentaire.

III – FONCTIONNEMENT :

- **Nombre d'heures de cours : 2 h hebdomadaires.**
- La **discipline non linguistique** est l'histoire-géographie.

IV INTÉRÊT DE CETTE SECTION

- Permettre à des élèves motivés et d'un bon niveau linguistique d'obtenir le baccalauréat avec **mention européenne portée sur le diplôme** ;
- Passer la **certification en langues vivantes étrangères** pendant l'année de seconde.

Le Proviseur,



Daniel PARENT